



**AMBASSADE  
DE FRANCE  
À MAURICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Port-Louis, le 19 août 2021

*A l'attention des services de la Mauritius Revenue Authority,*

Dans le cadre de la campagne des Bourses Scolaires 2021-2022, les services consulaires de l'Ambassade de France demandent à chaque postulant de justifier de ses revenus sur la dernière année fiscale révolue et de son éventuelle imposition sur les dits revenus.

A cette fin, les services consulaires de l'Ambassade de France à Maurice seraient reconnaissants aux services de la MRA de bien vouloir remettre au détenteur du présent courrier les documents nécessaires (avis d'imposition couvrant la période de référence ou « statement of emoluments » visés par vos services).

Elsa SABOURIN  
Vice Consule

Mauritius Revenue Authority  
Sir Vigil Naz Street  
Port-Louis